

**DÉVELOPPÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
06 mars 2018**

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

**Point sollicité par un tiers des Conseillers communaux pour la séance du 28 février 2018 :**

**1. ROUTE « MAILLEN-MONT » : RUMEUR OU MENSONGE ?**

Ci-après :

Ci-après, la demande introduite par le groupe « A.L.N. » :

*Assesse le 15 février 2018*

*Monsieur le Directeur Général,*

*Cher Jean-Pierre,*

**Concerne: ASSESSE Conseil Communal**

*N. Réf: 07SHOOO4/ SH*

*Au nom du Groupe ALN, qui compte 8 membres sur 17 au sein du Conseil Communal et qui me mandate, j'ai l'avantage de solliciter la convocation du Conseil Communal pour le mercredi 28 février à 20h00.*

*Cette demande est donc formulée sur pied de l'article L1122-12 du CDLD.*

*Voici donc l'ordre du jour que nous fixons, outre l'approbation du P-V du précédent Conseil:*

*ROUTE MAILLEN - MONT: RUMEUR ou MENSONGE?*

*Lors du Conseil du 30 janvier, M. le bourgmestre a déploré le développement d'une rumeur locale relative à la création d'une route reliant la RN4 et l'E411 de Maillen à l'hôpital CHU Mont Godinne.*

*Entre humour et agacement manifeste, il a regretté cette situation, expliquant qu'il avait été très surpris par le point inscrit par le groupe ALN et les appels qu'il avait reçus récemment de plusieurs citoyens inquiets.*

*N'étant informé de rien, M. le (nouveau) Bourgmestre s'était lui-même rendu sur place, à la recherche de jalons qui auraient été posés par des agents du SPW à la sortie de Maillen, en direction d'Ivoy et Lustin) mais il n'avait rien remarqué, expliquait-il aux Conseillers et au public présent le 30 janvier dernier.*

*Il apparaît pourtant que les Communes d'Assesse, Yvoir et Profondeville ont été approchées officiellement, ce que reconnaissent sans peine les édiles des deux autres entités: voyez article de l'Avenir du 6 février.*

*Le bulletin communal d'informations de Profondeville récemment distribué en fait état également.*

*Le courrier du SPW ne serait-il pas arrivé en mains du Bourgmestre ou du Collège contrairement aux autres Communes?*

*Est-ce la rumeur qui a conduit Mr le Bourgmestre (alors échevin) à participer à une réunion de la Commission Provinciale de Sécurité fin octobre 2017, ayant ce dossier à l'ordre du jour?*

*Était-il accompagné d'un(e) autre membre du Collège ou était-ce une rumeur?*

*Pourquoi le Collège a-t-il refusé de communiquer sur le sujet alors même qu'un point supplémentaire, motivé et circonscrit, avait été inscrit par le groupe ALN à l'o.j. du Conseil du 30 janvier?*

*Les Conseillers Communaux, opposition comme majorité, n'ont-ils plus droit à un minimum d'informations sur un sujet d'importance (mobilité, environnement, sécurité, cadre de vie...)?*

Est-ce une nouvelle source de discorde au sein de la majorité assessoise, comme pour le dossier du dépôt de terres du Chien Courant il y a quelques semaines? Qui impliquerait dès lors un refus de toute communication, faute de consensus?

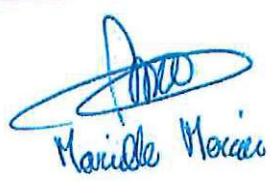
**Transparence, communication et participation citoyenne, disaient-ils fièrement en signant le pacte de majorité début 2013 !**

Le groupe ALN demande que soient mis à disposition des Conseillers (conformément à l'art. LI122-13. §2) les courriers du SPW et le P-V de la réunion de la Commission Provinciale de sécurité dont question ci-avant, de même que le tracé proposé par le SPW sur carte.

D'avance, je te remercie du bon suivi. **L'original de la présente demande dûment signée par au moins 6 Conseillers sera déposée ce soir à la Maison Communale.**

Cordialement,

Sébastien HUMBLET  
Conseiller Communal  
Chef de Groupe ALN



#### Nouveaux points :

1. ALIENATION DE DEUX BATIMENTS COMMUNAUX – VISITE DE MAITRE DECLAIRFAYT, NOTAIRE

Maître DECLAIRFAYT apportera, en séance, quelques précisions quant au choix du mode de vente et en matière de prix.

2. GAL « PAYS DES TIGES ET CHAVEES » - PRESENTATION PAR MONSIEUR SOHET DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Monsieur SOHET viendra vous présenter au Conseil ce document.

3. ECOPASSEUR – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

Il s'agit d'approuver le rapport annuel 2017 dressé par l'Ecopasseur et qui doit être transmis au service du développement Durable de la Région Wallonne et ce, en vue d'obtenir la subvention pro méritée.